Image not found or type unknown

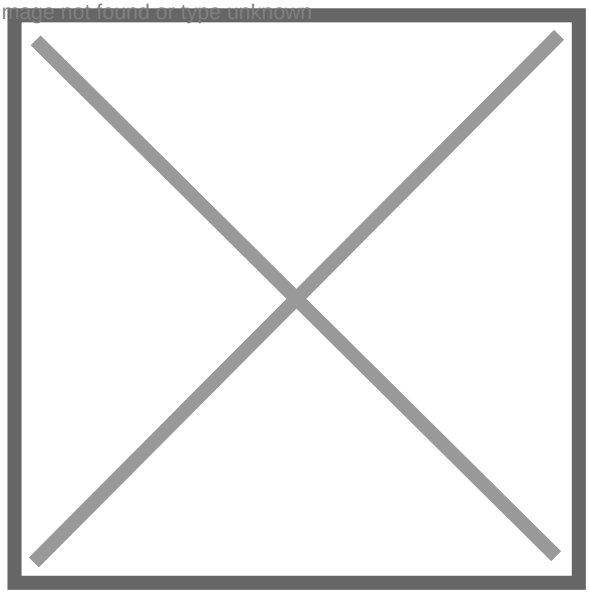

Licenciement mes droits...

Par **yd5**, le **11/09/2008** à **15:24**

Bonjour à vous,

J'ai vraiment besoin d'aide...

Je suis actuellement en C.D.I pour une association loi 1901 (- de 10 salariés) et je dépends de la convention collective des organismes de formation.

J'ai signé tout d'abord un CDD du 1er septembre 2006 jusqu'au 31 août 2007 en tant qu'employé administratif sur un base de 10 heures hebdomadaire au smic (soit 8€57 à l'époque) ; suite à ce contrat j'ai signé un CDI le 03 septembre 2007 en tant que Directeur administratif - 35heures hebdomadaire. Mon salaire brut est de 1925€. A savoir qu'à la fin de mon CDD je n'ai pas touché d'indémnité de fin de contrat car j'ai enchaîné par un CDI (d'ailleurs est-ce normale ???)

Aujourd'hui (enfin depuis 1 an) je suis vraiment au bout du rouleau, je subits des pressions constantes au travail, je travaille 7 jours sur 7 avec des horaires interminables et bienentendu je fais des tâches que ne correspondent pas à mon contrat de travail. J'en deviens donc complétement fermé et braqué auprès de mon supérieur hiérarchique et surtout au prémice d'une dépression...

Celui-ci va me proposer un licenciement économique, mais étant donné qu'il est très "fineau" et vraiment peu respectueux de ces obligations, j'ai peur de perdre certains droits (indémnités de licenciement, préavis etc...), j'ai vraiment du mal à trouver les informations concernant notre convention collective des organismes de formation...

Comment va se procéder mon licenciement et quels sont mes droits par rapport à cette convention ?

Les indémnités de licenciement vont-elles courrir aussi sur mon CDD ?
Quelles sont ces indémnités ?
Il me reste 2 semaines de congés, vont-elle m'être payées ou dois-je les prendre ?
De combien de temps est le préavis ?

J'ai vraiment besoin d'aide et si quelqu'un peu m'aider je l'en remercie par avance...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés